

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/658

27 mars 2006

(06-1371)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements présentés par l'Institut interaméricain
de coopération pour l'agriculture (IICA)

La communication ci-après, datée du 23 mars 2006, est distribuée à la demande de l'IICA.

1. Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre de l'Accord SPS.

I. INITIATIVE EN MATIÈRE DE MESURES SPS POUR LES PAYS DES AMÉRIQUES

2. Conjointement avec le Département de l'agriculture des États-Unis et six pays qui font office de "Comité directeur" (Argentine, Brésil, Canada, Chili, États-Unis et Mexique), l'IICA poursuit la mise en œuvre de l'Initiative en matière de mesures SPS pour les pays des Amériques (l'Initiative).

3. L'Initiative, mise en œuvre depuis octobre 2002, a contribué à onze réunions consécutives du Comité SPS de l'OMC, au sein duquel elle soutient la participation des pays des Amériques et le renforcement de leurs capacités. Pour la onzième réunion, l'Initiative a permis la participation de 26 experts d'administrations centrales venant de 26 pays des Amériques.

4. Par l'intermédiaire de son réseau de bureaux dans les pays membres, l'IICA a favorisé l'établissement de centres nationaux qui assurent le suivi des activités des organismes internationaux compétents en matière SPS, surtout le Comité SPS de l'OMC.

5. Au Honduras, le Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires a été créé en vertu d'un accord ministériel, avec une large participation des secteurs privé et public et le soutien d'organisations internationales.¹ L'IICA assure le secrétariat technique de ce comité, ce qui lui a permis de fournir un appui à la tenue de réunions mensuelles; à l'établissement d'un ordre du jour national qui répond aux demandes techniques formulées par le Comité SPS de l'OMC; ainsi qu'à la diffusion des renseignements. Actuellement, un règlement opérationnel est en cours d'élaboration.

¹ Le Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires a été créé en août 2004 en vertu de l'Accord ministériel n° 651-04 et a été constitué le 7 décembre 2005.

6. L'Équateur a œuvré à la mise en service d'un comité SPS informel ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de décret destiné à officialiser ce comité, qui est en cours de révision juridique avant sa signature par les Ministres.

7. Le Service équatorien d'hygiène agricole et vétérinaire (SESA) est en train d'élaborer et de mettre en œuvre, avec l'appui technique de l'IICA, un système national d'information et de notification en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires, qui comportera un programme informatique permettant de gérer les notifications SPS présentées par les pays Membres de l'OMC. Les objectifs du système sont les suivants: i) créer un réseau reliant les services techniques nationaux, le secteur privé et les associations de consommateurs intervenant dans l'élaboration des normes, de manière à permettre le maintien d'un canal pour le dialogue permanent entre les différents acteurs; ii) créer un centre d'information SPS qui serve de référence en ce qui concerne toutes les questions en rapport avec les mesures SPS.

8. En outre, l'IICA gère en Équateur, en coordination avec le SESA, des ressources extérieures provenant d'USAID et de la FAO pour réaliser un projet dont l'objectif est de mettre à jour, de systématiser et d'analyser la législation et la réglementation nationale relative aux questions sanitaires et phytosanitaires et à l'innocuité des produits alimentaires, ainsi que de les harmoniser dans toute la mesure du possible avec les normes, directives et recommandations des organismes régionaux et internationaux compétents.

9. Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec: erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños); gregg.young@usda.gov (Gregg Young); marianne.mcelroy@fas.usda.gov (Marianne McElroy); ou henry.schmick@usda.gov (Henry Schmick). Pour obtenir des renseignements sur les travaux réalisés au Honduras, prière de s'adresser à claudia.garcia@iica.int (Claudia Garcia) et, sur les travaux réalisés en Équateur, à paola.ramon@iica.int (Paola Ramon).

II. RENFORCEMENT DES SERVICES NATIONAUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ZOOSANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE ET D'INNOCUITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES GRÂCE À L'ÉLABORATION D'UNE VISION ET D'UNE ACTION COMMUNES

10. Faisant suite aux mesures prises par l'IICA conjointement avec l'OIE en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de l'instrument "Performance, vision et stratégie" pour le secteur de la santé animale, une réunion de travail s'est tenue pour l'incorporation de nouveaux éléments conformément au Code zoosanitaire de l'OIE et un appui à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de ce code dans les pays africains a été fourni.

11. Cet instrument assure la coordination entre les secteurs public et privé en vue de l'élaboration d'une vision commune de la bonne mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à: ana.cordero@iica.int (Ana Cordero).

III. APPUI À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

12. L'IICA recourt à différents bulletins et systèmes de communication qui favorisent l'échange de renseignements sur les questions SPS et les travaux menés à l'OMC, dans les organismes internationaux de référence et dans les organisations régionales.

13. Le **bulletin électronique CODEX-MSF *Foro de Opinión*** est consacré tout spécialement aux événements qui surviennent dans le cadre du Codex Alimentarius et du Comité SPS de l'OMC. Il diffuse et analyse les normes et les faits survenus et vise à développer la communication sur ces questions et leur étude. Il est distribué principalement aux pays d'Amérique du Sud mais tous les

Membres peuvent le consulter sur le site WWW.IICA.ORG.AR. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de mlfonalleras@iica.org.ar (Lourdes Fonalleras).

14. Les bulletins **Acceso et Acceso Plus** portent spécifiquement et respectivement sur les questions traitées par le Comité SPS et le Codex Alimentarius et les renseignements qu'ils fournissent. Ces deux bulletins ont pour objet l'établissement de rapports exécutifs qui permettent de donner suite aux travaux des deux instances. Leur couverture englobe l'hémisphère (les Amériques) et ils sont publiés tant sous forme électronique que sous forme imprimée. Ils peuvent être consultés par le public sur le site www.infoagro.net/salud. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: tim.obrien@iica.int (Tim O'Brien) et erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños).

15. Le système d'information **AGROSALUD** vise à diffuser des renseignements sur la santé animale, la préservation des végétaux et l'innocuité des aliments. Son champ d'activité englobe les normes et les actions menées à bien à l'OMC et dans les organisations internationales de référence. Les versions espagnole et anglaise de son site peuvent être consultées respectivement aux adresses suivantes: www.infoagro.net/salud et www.agrihealth.ws. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de consultor2@iica.int (Ericka Calderón).

16. Le système d'information **INFOAGRONEGOCIOS** vise à promouvoir le commerce des produits agricoles dans les Amériques et ses objectifs consistent, entre autres, à faciliter l'accès aux prescriptions en matière d'importation/exportation de produits agroalimentaires sur/vers certains marchés et à faciliter l'accès aux principales sources d'information concernant le secteur agroalimentaire. La version espagnole du site peut être consultée à l'adresse suivante: www.infoagro.net/agronegocios. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de daniel.rodriguez@iica.int (Daniel Rodríguez).

IV. ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

17. **Grippe aviaire:** L'IICA a apporté un soutien à la définition d'orientations stratégiques pour la prévention de la grippe aviaire dans les pays d'Amérique. Cet effort a été déployé en Argentine en février dans le cadre du Programme mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADS). Le 3 avril, une activité consacrée à la grippe aviaire sera menée à Washington avec les ambassadeurs de l'Organisation des États américains. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, des travaux sont effectués pour élaborer une stratégie régionale de prévention de la grippe aviaire, avec la participation du secteur public et du secteur privé. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños) et de ana.cordero@iica.int (Ana Cordero).

18. **Argentine:** En Argentine, l'IICA continue d'apporter un soutien technique au Secrétariat argentin à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'alimentation (SAGPyA), en particulier à l'intention de la présidence du Comité du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), et en collaboration avec le Point d'information SPS en Argentine. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: mlfonalleras@iica.org.ar (Lourdes Fonalleras).

19. **Pays andins:** L'IICA, l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) et le Ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ont tenu en mars, en Colombie, un atelier international sur les systèmes de traçabilité, avec la participation d'experts espagnols, auquel ont assisté des agents des secteurs public et privé qui travaillent sur cette question au Venezuela, au Pérou, en Équateur, en Bolivie et en Colombie. L'objectif de cet atelier est de concevoir un projet régional andin de mise en œuvre de systèmes de traçabilité pour chacune des principales chaînes de production de chaque pays de la région, grâce à la connaissance des systèmes de traçabilité existant en Espagne, au Chili, au Mexique, en Uruguay, au Brésil et au Pérou. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Jaime.flores@iica.int.ve (Jaime Flores).

20. Caraïbes: L'IICA a apporté, à la Barbade, un soutien concernant l'élaboration d'une proposition relative à la mise en œuvre de la norme n° 15 de la CIPV, et, en Jamaïque, un soutien pour un atelier de formation régional organisé par l'OMC, au cours duquel l'Accord SPS de l'OMC a fait l'objet d'une présentation. Un appui est également fourni à Sainte-Lucie aux fins de la mise en place d'un système de certification des aliments frais. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de carol.thomas@iica.int (Carol Thomas) et de everton.ambrose@iica.int (Everton Ambrose).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Protection zoosanitaire et phytosanitaire et innocuité des produits alimentaires
<http://www.infoagro.net/salud>
<http://www.iica.int>
